

*Extrait du Courrier du Canada.*

**Admission au Barreau.**—Lundi 4 août, les membres du Bureau des Examineurs du District de Montréal ont admis à la pratique de la profession d'avocat MM. Jos. Elz. Pouliot et Sévère Théberge. M. Pouliot a étudié à Québec, sous le patronage de J. Talbot, Ecr., et à Montréal dans le bureau de MM. Loranger et Frères. On nous prie d'annoncer que M. Pouliot va bientôt établir son bureau à Rimouski. M. Théberge a étudié à Québec, sous le patronage de Légaré et Malouin, et à Montréal sous celui de Ls. Bétournay, Ecr., M. Théberge ouvre son bureau à Montmagny. Ces deux jeunes récipiendaires sortent de l'École de Droit du Professeur Bibaud.

*Extrait du Pays.*

Nous informons nos jeunes lecteurs et ceux qui s'intéressent aux progrès intellectuels de la jeunesse, qu'il leur sera offert lundi prochain, une excellente occasion de juger des mérites de cette Institution. Un célèbre procès sera plaidé suivant les formalités en usage aujourd'hui et offrira aux étudiants d'excellents moyens de soulever le voile qui leur cache les procédures et les plaidoiries criminelles. La pratique a été de tout temps la clef des théories légales; elle est refusée aux étudiants soit pour les petites cours criminelles ou civiles. L'Institut des Lois a voulu y remédier en créant dans son sein une cour où des célèbres procès se poursuivent et se plaident suivant toutes les formalités.

Le procès de Sickles, qui a intéressé pendant plusieurs mois le continent américain, vu qu'il s'agissait d'une des plus hautes questions légales, restée encore ici irrésolue, sera plaidé devant trois jeunes avocats choisis par l'Institut des Lois, savoir, MM. F. X. A. Trudel, A. Brunet, et T. C.